

triés reviennent au pays ? Sinon, pourquoi a-t-il amené cette question sur le tapis ? Pourquoi n'a-t-il traité cette question d'une façon loyale, au lieu de la traiter comme il l'a fait ? Pourquoi n'admet-il pas que les remèdes que l'on a essayés n'ont pas réussi à arrêter l'émigration, au lieu de tourner autour de la proposition qu'il n'ose pas formuler, savoir : que la politique nationale a empêché nos compatriotes d'émigrer et a fait disparaître les maux qui existaient pendant les années précédentes ?

Le gouvernement actuel a eu l'occasion d'appliquer ses remèdes. Il a été plus favorisé par les circonstances que ne l'a jamais été le gouvernement Mackenzie. Il a vu des années prospères ; il est monté au pouvoir en promettant qu'il porterait remède aux maux que l'on disait exister et dont le plus grand était l'émigration qui n'a fait qu'augmenter depuis la promulgation de la politique nationale ; cependant le ministre des Finances se lève avec une énorme liasse de papiers et déclare que la politique nationale est justifiée parce qu'un nombre de personnes sont revenues à Saint-Jean, bien qu'il sache que c'est là seulement une fraction des émigrants qui sont partis de cette ville et d'ailleurs.

Les honorables députés de la droite disent que l'on ne doit pas croire les rapports qui ont été faits au sujet de l'émigration. Cependant, les hommes d'Etat doivent prendre les faits tels qu'ils sont et chercher des remèdes aux maux. Si les honorables membres du gouvernement trouvent que les choses sont aujourd'hui dans le même état que lorsqu'ils étaient dans l'opposition et que la politique nationale n'a rien fait pour y remédier, il faut conclure qu'il y a dans le pays une certaine classe de personnes dont la condition ne doit pas être améliorée et que l'on n'a porté d'attention qu'aux fabricants.

M. POPE (Compton.) Lorsqu'on a mis en doute laisser les états fournis par les honorables députés de la gauche au sujet de l'émigration dans une certaine partie du pays, ces honorables messieurs ont parlé immédiatement de Saint-Jean. Il n'y a pas encore un mois, ils criaient sur les toits, à tout propos, que l'émigration venait de Port-Huron ; mais aujourd'hui on ne dit pas un mot de Port-Huron. La question de Port-Huron est réglée.

QUELQUES DÉPUTÉS. Non.

M. POPE. Les honorables députés ne peuvent pas laisser passer inaperçus des chiffres clairs et explicites. Ils peuvent lire dans les journaux et les lettres des agents que quelques personnes sont parties d'Inverness ou de quelque autre endroit, mais ils peuvent voir, aussi, que la plupart de ces personnes s'en allaient pour affaires. Je crois qu'ils s'est embarqué, l'année dernière, aux différents ports de la Confédération, un plus grand nombre de personnes que les années précédentes, parce que les affaires ont augmenté partout et que cette augmentation dans les affaires, a amené plus d'argent ; et quand on a de l'argent, on peut voyager. Je me permettrai de dire aux honorables députés de la gauche qu'à l'heure qu'il est, les personnes qui quittent le Canada sont peu nombreuses ; il en part un nombre plus considérable des Etats-Unis.

UN DÉPUTÉ. Non.

M. POPE. L'honorable député n'en sait rien. Lorsque l'on parle des personnes qui quittent ce pays, l'on ne tient pas compte de celles qui nous arrivent des Etats-Unis ; mais si les honorables députés prenaient la peine d'examiner les chiffres, ils verraient qu'ils ont tort d'essayer de faire croire au peuple que l'émigration est considérable. Il est certain que, le pays étant maintenant plus prospère, il y a plus de passagers qui passent par Port Huron que les années dernières.

M. CHARLTON. Quelques-uns des arguments apportés par certains députés pour expliquer l'émigration aux Etats-

M. HUNTINGTON

Unis, m'ont fort amusé. Tout en admettant le fait de l'émigration, l'honorable député de Prince, (M. Hackett) déclare que les personnes qui s'embarquent à l'Ile du Prince-Edouard pour les Etats-Unis, s'en vont ainsi parce qu'ils ont des amis dans ce dernier pays. Les amis que ces personnes ont aux Etats-Unis semblent avoir beaucoup d'attraits. C'est une des plus grandes raisons que l'on apporte pour expliquer l'émigration aux Etats-Unis. Durant les onze dernières années, environ 3,500,000 émigrants sont arrivés aux Etats-Unis ; il en est venu de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Irlande, du Canada et d'autres pays ; et l'honorable député de Prince (M. Hackett), dit que l'on va aux Etats-Unis non parce que l'on ne gagne pas assez chez soi, mais parce que l'on s'imagine que l'on peut gagner plus aux Etats-Unis. Le député de Prince, ainsi qu'un autre député, ont dit que, dans leur opinion, les rapports relatifs à l'émigration préparés par le gouvernement américain, sont défectueux, parce que, d'après ces honorables députés, tous les voyageurs qui vont aux Etats-Unis sont considérés comme immigrants. Je crois, aussi, que l'honorable ministre de l'Agriculture a exprimé cette opinion.

UN DEPUTE. Ces rapports sont en effet défectueux.

M. CHARLTON. Ils sont exacts. Quand les officiers de douanes américains enrégistrent un individu comme immigrant, ils lui demandent quel est l'endroit où il a résidé en dernier lieu, s'il est citoyen du pays qu'il a habité en dernier lieu ; ils lui demandent où il va, et s'il répond qu'il appartient à un pays étranger, qu'il va aux Etats-Unis dans le but de s'y établir, on l'enregistre comme immigrant. Si cet individu est immigrant, ses bagages sont admis en franchise.

M. FOPE. D'après le témoignage de M. Averil, on ne fait pas de telles questions, parce qu'on n'a pas le temps de les faire. Il faudrait, pour cela, une vingtaine d'employés.

M. CHARLTON. Les trains sont arrêtés assez longtemps pour permettre aux officiers de douanes de faire ce que la loi exige, et ces officiers ne se font pas un scrupule d'arrêter les trains de chemin de fer.

Voici une lettre du percepteur des douanes à Port-Huron, qui corrobore ce que je viens de dire :

"BUREAU DES DOUANES, PORT-HURON, Mich.,

"BUREAU DU PERCEPTEUR, 29 janvier, 1881.

"Monsieur,—En réponse à votre lettre me demandant de quelle manière on obtient les statistiques de l'immigration à ce port, je dirai que les officiers de douanes américains ont la coutume de traverser le fleuve à Point Edward à l'arrivée de tous les trains de passagers venant de l'est. Ils se rendent dans les convois et examinent tous les bagages portatifs et paquets qu'il y a dans les voitures et, en même temps, s'assurent, le mieux possible, de la quantité des bagages dans chaque voiture. On annonce dans chaque voiture que tous ceux qui viennent du Canada devront réclamer leurs bagages et effets à l'arrivée du train à Port-Huron. A l'arrivée du train à Port-Huron, tous les bagages venant du Canada sont déchargés et le propriétaire doit les réclamer, et ces bagages sont ouverts et examinés et le propriétaire est interrogé sur son pays, le lieu de sa destination et on lui demande s'il se propose de se fixer permanently dans ce pays.

"Tous les bagages des passagers qui viennent des Etats de l'Est et qui passent par le Canada, sont portés sur un bordereau à ce port ; quand le train part des Etats-Unis, le bordereau contient une description des bagages, avec un numéro ; on met ce bordereau dans le wagon qui est plombé par un officier de douanes des Etats-Unis, et envoyé en douanes à ce port ; et ce wagon est ouvert par un officier de douanes des Etats-Unis qui compare le contenu du wagon avec le bordereau, et si tout est exact, les bagages se rendent à destination sans autre examen. Deux officiers, quelquefois trois, traversent le fleuve, et, à ce port, cinq et quelquefois six officiers examinent les bagages qui viennent du Canada, et il arrive souvent que l'on passe une heure ou plus à faire l'inspection sur un seul train. Le chemin de fer du Grand-Tronc met de ses employés à notre disposition pour ouvrir les bagages et nous donner les renseignements dont nous pouvons avoir besoin.

"Tous ceux qui arrivent du Canada avec des bagages et qui ont l'intention de s'établir ici, doivent les déclarer en douanes et faire serment qu'ils ont l'intention de s'établir permanently dans ce pays. Les passagers qui vont au Manitoba ou dans d'autres possessions anglaises ne sont pas rangés dans la catégorie des immigrants ; ils donnent un état de la valeur de leurs bagages et on leur remet une garantie de la livraison de ces bagages à destination.

"Nous enrégistrons tous les émigrants comme appartenant au pays d'où ils viennent, non comme appartenant au Canada. Les émigrants